



La Défense, le 20 septembre 2017

MESSAGE n° 2017 – 19

Compte rendu d'audience du 15 Septembre 2017 avec M. le ministre de l'Intérieur

Cher(e)s collègues,

Une délégation du SCPN a été reçue vendredi 15 septembre 2017 par M. Gérard COLLOMB, ministre d'État, ministre de l'Intérieur, entouré de son directeur de cabinet adjoint, monsieur Nicolas LERNER, et de son conseiller Police, monsieur Philippe TIRELOQUE, pour une première rencontre bilatérale.

A l'occasion de cet échange, nous avons pu aborder plusieurs sujets d'actualité ou dossiers de fond, en écho notamment aux préoccupations dont vous vous faites les relais auprès de nous.

Dans un contexte de préoccupation partagée quant au malaise policier et à « l'image de marque » de notre institution, le ministre nous a fait part de son souhait de nous (chefs de service) voir plus communiquer, afin de participer à restaurer l'image de la police nationale (que certains veulent salir), d'être présents sur le champ médiatique, autant pour nous exprimer sur l'actualité que pour défendre notre propre institution. Nous avons reçu cette incitation de façon favorable, en assurant le ministre de notre plein engagement et de nos projets allant en ce sens, en précisant toutefois qu'il est nécessaire que l'autorité préfectorale comprenne aussi ce besoin de laisser plus de marges aux chefs de police, sans oublier l'autorité judiciaire.

Après des échanges francs sur notre perception de l'état des services, le ministre a rapidement souhaité aborder les perspectives budgétaires et souligner les efforts auxquels le gouvernement va consentir : augmentation du budget police nationale de 1,9 % pour l'année 2018, mais également actions de modernisation pour répondre à la fois à des besoins du quotidien et opérationnels mais aussi à la nécessité d'investissements stratégiques et techniques. Il a notamment abordé l'achat de tablettes informatiques au bénéfice des policiers de terrain, connectées aux fichiers, incluant un logiciel de paiement pour les amendes forfaitaires. Un effort budgétaire sera consacré à

l'amélioration des conditions de travail et du parc immobilier (196 millions d'euros de travaux, dont 32 pour la maintenance et la rénovation des bâtiments).

Le ministre a souligné la nécessité de déconcentrer les budgets, et s'est engagé sur une somme de 45 millions de crédits qui seront attribués aux directeurs départementaux afin que les dépenses soient adaptées aux besoins locaux et aux territoires. Nous avons confirmé la pertinence de ce choix, en précisant que la déconcentration était non seulement nécessaire, mais valable tout autant pour les préfets que pour la police, et que nous assumerions pleinement d'endosser la responsabilité de la dépense.

Le SCPN a réaffirmé à cette occasion que les chefs de police sont les plus à même de connaître les besoins de leurs services, étant au quotidien confrontés aux difficultés du terrain, et appréhendant finement les conditions à satisfaire pour permettre le bon accomplissement des missions. A cette occasion, nous avons évoqué l'organisation des SGAMI, et le « décalage » trop important qui existe entre l'expression du besoin opérationnel et la prise de décision budgétaire (celle d'engager la dépense), allant jusqu'à l'absence de transparence et de communication (un chef de service exprime un besoin, et ne bénéficie pas en retour d'une réponse l'assurant que sa commande sera ou non honorée). Ces processus ne sont pas adaptés à la bonne prise en compte des commandes dictées par les impératifs opérationnels et contribuent qui plus est au discrédit du fonctionnement hiérarchique des services. Sans négliger les conséquences coûteuses pour l'Etat, quand les dysfonctionnements aboutissent à d'importants intérêts moratoires dus pour des retards de paiements...

Le ministre nous a également annoncé le recrutement de 1400 postes pour 2018, avec un effort plus soutenu pour 2019 de 2500 postes. Ce seront ensuite 1500 postes pour les années 2020 et 2021. Tout en saluant ces efforts consentis pour les services de sécurité dans un contexte général d'économies budgétaires, nous avons fait part de notre inquiétude de voir ces investissements dissous dans les nouveaux cycles horaires chronophages en effectifs.

En réponse à nos interrogations générales sur « quelle police pour l'avenir », et son organisation, le ministre nous a fait part à grands traits des perspectives envisagées : recrutement accentué de personnels administratifs, afin de permettre des redéploiements de personnels actifs sur le terrain ; mutualisations d'unités ou de structures de soutien et/ou de formation ; réforme de simplification de la procédure pénale dont le chantier est d'ores et déjà lancé ; suppression de tâches indues.

Relayant par ailleurs vos très nombreuses interrogations sur ce sujet, nous avons pu échanger sur les contours de la police de sécurité du quotidien : le ministre souhaite impliquer les concitoyens et les faire participer de plus près à des organes du type CLSPD et/ou comités de quartiers, avec des rencontres régulières, un partenariat plus étroit, une fluidification des modes de communication entre ces interlocuteurs et des policiers référents, le tout afin de contribuer à une plus grande proximité entre police et population.

Nous avons évoqué l'impérieuse nécessité de délester les policiers dans leur quotidien d'une masse de tâches et charges indues, afin notamment de rapprocher la police de son territoire, donc de la population. Il est urgent, dans une période difficile dans les services, de redonner du temps pour l'exercice du métier.

Quel que soit le dispositif qui sera choisi ou envisagé, il faudra se garder de reproduire des erreurs commises dans le passé, ancien ou plus récemment. Nous avons souligné que les ZSP hier comme les ESR aujourd'hui sont quasiment devenus des « coquilles vides », au sein desquelles les acteurs de la sécurité publique sont particulièrement exposés, et dont la charge est trop souvent devenue une mission de rendre compte, de produire statistiques et tableaux interminables, au détriment de l'offre de sécurité attendue.

Le ministre a enfin tenu à nous faire part de sa perception de certains mouvements policiers, qui selon lui nuisent à l'image de l'institution, et de son inquiétude quant à l'état d'esprit des chefs de service.

En conclusion, nous l'avons assuré de notre détermination à contribuer à ce que les efforts nécessaires soient effectivement réalisés à destination des services, certains se trouvant dans des situations très préoccupantes.

Nous avons par ailleurs exprimé tout à la fois notre ouverture pour envisager et considérer les réformes utiles à une modernisation de l'institution, mais également notre vigilance à ce que les processus soient engagés avec une association étroite des services et notamment de leurs chefs.

Trop de décisions et de choix ont pu être réalisés depuis des années de façon centralisée, avec le risque d'un décalage (réel ou perçu comme tel selon les situations) avec les besoins ou réalités territoriales, et cela a contribué en partie au malaise policier, y compris de certains chefs de service qui ne se sont plus sentis entendus ni compris.

Cette audience, dans un temps nécessairement contraint a constitué un tour d'horizon des sujets prioritaires, sans évidemment pouvoir être exhaustive.

Soyez assurés que nous resterons, dans notre relation avec l'autorité ministérielle, fidèles à notre détermination constante de défendre à la fois l'intérêt général de nos services de sécurité et la place légitime que doivent y prendre les commissaires de police.

Le secrétariat général du SCPN